



aefe
Agence
enseignement français
à l'étranger

Association des Parents d'Élèves

du Lycée Français

de Tananarive

B.P. 508

TANANARIVE

Tél : 032 07 668 41 – 033 15 350 02

Fax : 20.53.311.34

PROCÈS-VERBAL DU

CONSEIL DE GESTION DU 24 AVRIL 2023

Ordre du jour :

- Continuité des travaux
- Cas des recrutés locaux
- Divers

Début de la réunion : 18H15

Présentation du Comité de Gestion

Membres invités :

Mr KOMLAN Laurent Pierre, Proviseur du lycée, absent

Mr BOGEAT Patrick, Directeur de la Section Primaire, présent

Mr RATIARISON Hervé, gestionnaire comptable, présent

Représentants élus des parents d'élèves :

5 membres présents :

Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha, Présidente

Mme RALAY RAHARISON Diane, Vice-Présidente

Mme FAHAROUDINE MBOTIZARA, Trésorière

Mme RAJAOFERA Hiajamalala, Secrétaire

Mr ZO RABETRANO, Conseiller

3 membres absents :

Mr AY TO ARIVELONTSEHENO Ranto, Secrétaire Adjoint

Mr VAHINY YVI Sandro, Conseiller

Mr TAIBALY Salman, Conseiller

Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation

Mr IANDRIAH Ionja Lalaina

Mme JAOMISAINA Marielle, suppléante

Représentant élus des personnels administratif et technique

Mr FUNG YAT KAI VICTOR Yannick

Mr RABOANA NyAndry, Délégué du personnel administratif

Mr ZILOFF Marius, suppléant.

Cas des recrutés locaux – réponses à leurs demandes

Toutes les propositions détaillées point par point dans le procès-verbal de la Commission des recrutés locaux du 24 avril 2023 sont soumis au vote des membres de l'APE.

Toutes les propositions concernant les recrutés locaux (6 points) faites en commission du 24 avril 2023 sont adoptées à l'unanimité par les membres de l'APE présents.

Continuité des travaux**→ Le faux-plafond du CE2**

L'APE demande à voir les soumissionnaires : Econs et HRM à 16h le mardi 25 avril 2023.

Mr le DAF est chargé de les contacter.

→ Les paillotes

L'APE propose deux paillotes au Primaire (deux rondes) et 2 paillotes (une ronde et une rectangulaire) au Secondaire, à la demande de Mr le Proviseur.

Mr RABETRANO précise par ailleurs que cette demande émanait premièrement du Secondaire.

Mr le Directeur ne comprend pas cette répartition et la diminution du nombre de paillote, ayant compris que les paillotes au Primaire étaient prioritaires à ceux du Secondaire, que ces dernières avaient une vocation pédagogique entres autres.

Mr FUNG YAT KAI VICTOR intervient en proposant plutôt 3 paillotes au Primaire et une rectangulaire au Secondaire ; le Secondaire a déjà le grand préau.

Cette dernière proposition retient l'attention de l'APE qui procède à un vote.

Il est voté à l'unanimité des membres présents qu'une paillote rectangulaire sera construite au Secondaire et 3 paillotes rondes au Primaire.

Les travaux doivent commencer durant les vacances d'automne austral 2023.

L'APE demande à voir l'entreprise Dany afin que les travaux puissent commencer durant les vacances.

→ Les vestiaires

L'APE demande à rencontrer les soumissionnaires ayant répondu à l'appel à prestataires finissant le 27 février 2023 : Dany et Mecabat.

Il faudrait pouvoir commencer les travaux durant les vacances d'automne austral.

Mr le DAF est chargé des les contacter pour le 25 avril à 17h.

→ Tondeuse de l'école et acquisition de matériels pour les jardiniers

Mr le DAF informe que la tondeuse de l'école a été déposée chez MGM. Elle a été réparée pour retomber en panne (problème de batterie, bougies ...).

Elle a été ramenée chez MGM. Le paiement de la prestation ne sera réglé, que lorsque la tondeuse sera véritablement réparée.

L'APE décide d'acquérir deux tondeuses manuelles et une débroussailleuse électrique. Mr FUNG YAT KAI VICTOR précise que pour le seconde débroussailleuse il faudra un cable.

Mme la Secrétaire précise que l'idée est que chaque jardinier soit responsable de son matériel : une tondeuse manuelle et une débroussailleuse pour chacun.

Divers

- Une subvention immobilière avait été demandée pour participer au financement des travaux des salles de musique et d'arts plastiques.

Mr le DAF informe l'assistance que la subvention a été accordée par l'AEFE.

- Mr le DAF informe par ailleurs que les bourses n'ont pas encore été payées (à commencer le premier acompte). Ce sont les écolages des parents non boursiers qui ont financé les fournitures des enfants boursiers. Trois acomptes sont prévus normalement devant être versés les 15 décembre, 15 mars et 15 août.

Mr le DAF rassure en disant que c'est sur l'argent des bourses que sont pris les 6% devant être envoyés à l'AEFE. Tant que l'école n'aura pas reçu les bourses, ces 6% ne seront pas payés. La trésorerie ne sera donc pas impactée.

- Le dernier appel à prestataires doit prendre fin le 28 avril 2023.
Mme la Présidente explique que ce dernier appel à prestataires a été fait afin de préparer le projet à soumettre à l'ambassade.
- Il est rappelé que pour la rentrée 2023 : il faudra acheter 166 tables et renover les deux salles au dessus de la salle de motricité.
L'idée est faite d'importer le mobilier par la Sofip.
Mme la Vice-Présidente rappelle à Mr le DAF le cas du mobilier de l'école Peter Pan. Cette école avait fait appel à Tropical Wood sur Tana.
- Réfection de la route : Mr le DAF informe que c'est 3 900 000 Ar et que cela a augmenté à 4 300 000 Ar chez Colas uniquement avec la niveleuse. Avec le compacteur, ce sera plus cher.

Mme la Secrétaire suggère Locamat ? Et doit se renseigner auprès de la SOGEA pour niveller la route devant l'école.

Mr FUNG YAT KAI VICTOR rappelle la solution de l'ancien proviseur Mr MOGET qui avait suggéré de mettre des pavés au moins devant les entrées, si les moyens étaient limités. Les enfants pourraient accéder à l'école sans être trempés.

Mme la Présidente, propose de voir pour arranger la route, qu'un nivellement soit effectué pour être effective au 15 mai 2023.

- Le cas de GPS : il était question à l'époque d'externaliser le gardiennage et il est fait appel à eux pour renforcer les équipes de gardiens.

Le contrat en cours, concernant l'internat est valable jusqu'à fin août 2023.

L'APE ayant acceptée de payer la prestation avec augmentation, ce paiement vaut acception.

L'APE décide donc d'accéder à la demande d'augmentation de 10% de GPS, devant prendre effet en janvier 2023. Cette mesure sera donc rétroactive.

Mme la Vice-présidente précise néanmoins que dans le cas de GPS, le courrier de demande d'augmentation a été présentée à l'administration de l'école début décembre 2022. Que ce courrier, ainsi que les avenants devant portés un accord à cette augmentation n'ont été présentés par l'administration de l'école à l'APE que début février 2023. L'APE a été mis devant le fait accompli.

Une réflexion sera à entreprendre pour plutôt embaucher des gardiens.

→ Photocopieuses Sidef

Mme la Vice-Présidente invite à faire un point concernant les photocopieuses.

On est normalement à 1 750 000 Ar HT pour 30 000 copies noir et blanc et 500 copies pour les couleurs par mois.

La difficulté rencontrée est que sur un mois on peut monter jusqu'à 8 millions d'ariary.

Mme la Présidente propose de passer au forfait à 3 000 000 Ar HT pour passer à 50 000 copies par jour.

Le problème de la maintenance des photocopieuses est soulevé également. Sidef doit mettre à disposition de l'école des photocopieuses qui fonctionnent.

Mr RABETRANO relève le problème de la gestion du papier.

Mr RABOANA propose d'avoir seulement deux photocopieuses avec un responsable afin de mieux gérer le papier.

→ Demande complémentaire par le représentant les personnels d'enseignement et d'éducation :

- Il est demandé à l'APE d'étudier le cas de la retraite complémentaire au niveau de la CNAPS. Argumentaire avancé : « le montant versé à la CNAPS serait doublé pour le salarié et pour la part de l'employeur, c'est plus de 5%.

Comme nous sommes dans le régime Education-Enseignement, normalement c'est à 8%, donc si on rajoute 5%, cela revient au 13% versé par les autres secteurs privés »

Est-ce que l'APE pourrait accepter cet avantage ou non ?

Une réflexion sera menée.

- Si l'on pouvait demander l'intervention de la CNAPS pour les informer de leurs droits.

Mme la Présidente charge Mr le DAF d'organiser cette information.

Fin de séance : 19h43

La Secrétaire de séance



Le Président de l'APE

